



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 27/05/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion
de Crise

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

Abords de la centrale de Penly

Jusqu'au 28 juin 2024, la circulation sera interdite sur le barreau de la centrale nucléaire de production d'électricité de Penly, situé entre la D925 et la D313/accès au CNPE (à l'exception des transports exceptionnels desservant le CNPE et le chantier de l'EDPR 2.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1